

FORMATION OBLIGATOIRE DECENNALE DES CHASSEURS

Cette formation a été instaurée par la loi du 24 juillet 2019 et est précisée par l'arrêté du 5 octobre 2020

Objectif

Cette formation consiste en une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité dans le but de réduire le nombre d'accidents. La Fédération agit au service des chasseurs pour leur sécurité et celle des autres usagers de la nature.

Public

Titulaires d'un permis de chasser depuis plus de 10 ans
Adhérents à la Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Haute-Provence

Programme

Le contenu pédagogique est identique pour toute la France et a été défini par la Fédération nationale des chasseurs avec l'avis de l'Office Français de la Biodiversité. Cette remise à niveau obligatoire prend la forme d'apports théoriques mais aussi de mises en situation par des vidéos reconstituants des faits réels. Elle se compose de 4 modules et se déroule sur environ 3 h 30.

Lieu

Fédération des Chasseurs des AHP – 2000 route de Digne – 04660 CHAMPTERCIER

Dossier d'inscription

- ✓ Fiche de renseignement candidat
- ✓ Enveloppe timbrée et libellée au nom et à l'adresse du candidat

Nombre de participants maximum par séance : 30	Intervenant : Fédération départementale des chasseurs
	Responsable de la formation : Gérard AUTRIC - Vincent BORRELLI - Cyril GENIN - Rémi CLEMENT